

COVID19 / VOL LIBRE INFORMATION ASSURANCES

6 avril 2020

Quelques questions et demandes arrivent aujourd'hui à la FFVL sur le thème : puisque nous ne pouvons pas pratiquer, il faudrait nous rembourser une partie de l'assurance.

Ces questions ont été réactivées par l'annonce faite par une mutuelle d'assurance d'une baisse, aujourd'hui non chiffrée individuellement, des primes automobiles.

Éléments de réflexion :

Il faut rappeler que **l'assurance est un mécanisme qui avec le paiement préalable de la prime annuelle engage les assureurs sur toute la période en cas de réalisation d'un événement aléatoire garanti.**

Ainsi si effectivement l'assureur voit une période de confinement limiter l'impact de la sinistralité pendant ce laps de temps, ce n'est qu'à la fin de l'année qu'il pourra dire si cela a eu une conséquence positive sur les résultats techniques et donc le rapport sinistre à prime. En effet, rien ne dit que la période d'après ne soit pas plus « accidentogène » même si la FFVL anticipe et prépare une communication incitant à une reprise prudente.

Demander aujourd'hui aux assureurs une baisse ne serait cohérent qu'avec l'engagement de couvrir les pertes éventuelles en fin d'année. Cela impliquerait une réciprocité : la collectivité des licenciés devrait alors accepter de couvrir des éventuelles pertes a posteriori. Celles-ci pourraient être plus importantes que les gains.

Cela apparaît comme particulièrement dangereux pour la collectivité des licenciés qui devraient alors devoir couvrir des pertes a posteriori.

Si nous faisons les comptes : supposons que nous obtenions une éventuelle réduction de 10 %, cela représenterait en moyenne 3,10 € pour un parapentiste solo et 0,90 € pour un kiteur sans prendre en compte l'impact des taxes et autres frais de remboursement (travail généré pour rembourser, frais bancaires...). On voit aisément l'asymétrie totalement déséquilibrée d'un bilan coût / avantage.

La transposition entre l'assurance automobile et celle pour nos sports aériens est discutable à plusieurs points de vue : le marché de l'assurance automobile est beaucoup plus ouvert, n'est pas soumis aux mêmes conditions, notamment l'agrément aérien, et les montants ne sont guère comparables.

Il est aussi utile de se rappeler que notre sinistralité de ces dernières années est loin d'être bonne, que le marché de l'assurance est actuellement à la hausse avec de surcroît des assureurs aériens qui se raréfient. Dans ce contexte vouloir demander une baisse aujourd'hui pourrait s'avérer particulièrement dangereux avec un effet boomerang possible.

Il est à espérer que cette année 2020 ne voit pas de sinistre grave et que la reprise ne s'accompagne pas d'une inflation de sinistres ni en nombre ni en gravité. Si tel est le cas notre communauté abordera alors le renouvellement de notre programme d'assurance avec un élément enfin favorable pour peser dans les négociations avec les assureurs car nous ne devons pas perdre de vue que nous entrons à l'automne dans la négociation pour un nouveau contrat de trois ans.

La FFVL veille à trouver les bonnes conditions d'assurance mais aussi à pérenniser la protection de tous dans la diversité de ces pratiques et dans la liberté que nous avons à ce jour préservée avec détermination.